



Contrat d'abonnement Daily Pass

Nom Commercial : SmartFit Maroc
Unité : [Nom de l'unité spécifique]
Numéro d'Identification : [Numéro d'identification du client]
Date de Début : [Date de début du contrat]

NOM/PRÉNOM	N° CIN/PASSEPORT	DATE DE NAISSANCE
ADRESSE	TÉLÉPHONE	E-MAIL
VILLE	L'ASSURANCE ANNUELLE	DATE D'ASSURANCE
L'IMMATRICULATION	DATE DE PAIEMENT	
ABONNEMENTS	EXPIRE LE	
N° DE LA CARTE BANCAIRE		TYPE DE LA CARTE BANCAIRE
TITULAIRE DE LA CARTE BANCAIRE	N° CIN/PASSEPORT	

SERVICES : Le présent contrat d'adhésion (le «Contrat») est conclu entre SMARTFIT MAROC, entreprise immatriculée sous le 621611, dont le siège social est situé à Vivendis, 332, Bd. Brahim Roudani 5 ème Etage N° 21 Rés. Rayhane, Quartier Maârif – Casablanca, Maroc (la «Salle ou Club») et l'Adhérent, dont les informations personnelles figurent aux présentes (l'«Adhérent»). En signant ce Contrat, l'Adhérent souscrit à un service intégré de conditionnement et de préparation physique (le(s) «Service(s)»), accessible à des horaires déterminés, dans les différents établissements de la Salle ou via la plateforme en ligne (la «Plateforme»). Le local commercial dans lequel l'Adhérent a contracté le présent Contrat est désigné le «Local».

RÈGLEMENT D'UTILISATION : Le document intitulé «Règlement d'Utilisation des Services pour les Utilisateurs» (le «Règlement») fait partie intégrante du présent Contrat et doit être strictement respecté par l'Utilisateur dès qu'il se trouve dans un établissement du Club. En signant le présent Contrat, l'Utilisateur déclare avoir pris connaissance du Règlement et en accepter les termes. Ce dernier est disponible sur le site web de Smart Fit Maroc ainsi qu'à l'accueil de toute unité Smart Fit..

PLATFORME DIGITALE : Dans le cadre du Service souscrit, l'Adhérent aura accès au contenu de la Plateforme digitale du Club. Pour ce faire, l'Adhérent devra suivre les instructions et respecter les dispositions des «Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme» (ci après, les «Conditions Générales»), lesquelles font partie intégrante du présent Contrat. En signant ce Contrat, l'Adhérent déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et en accepter les termes. Celles-ci sont disponibles sur le site web de Smartfit Maroc ainsi qu'à l'accueil de toute unité Smart Fit.

MAJORITÉ D'ÂGE : L'Adhérent déclare être âgé de 18 ans ou plus au moment de la signature du présent Contrat. Toute adhésion par un mineur est formellement exclue.

DÉCLARATION DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ : L'Adhérent déclare et reconnaît expressément qu'il utilise le Service sous sa seule et entière responsabilité. En ce sens, l'Adhérent assume tous les risques liés à l'utilisation des Services, déchargeant le Club de toute responsabilité en cas d'accident, de blessure et/ou de dommage résultant de l'utilisation du Service. L'Adhérent déclare également être apte à réaliser les activités physiques faisant partie du Service et s'engage à ne pas utiliser les Services contre-indication médicale. L'Adhérent certifie qu'il est en bonne santé pour pratiquer une activité physique et qu'il est habitué à l'utilisation des équipements de musculation et de résistance, reconnaissant ainsi les risques liés à l'utilisation du Service, tels que les chutes, les accidents et les problèmes de santé qui peuvent en découler. Enfin, en cas d'accident, l'Adhérent autorise le personnel du Club à prendre les mesures de premiers secours, à administrer les soins nécessaires et/ou à demander le transport de l'Adhérent vers un établissement médical si nécessaire, par du personnel dûment formé.

Il s'engage à ne pas exposer autrui à des maladies contagieuses, y compris, sans s'y limiter, la COVID-19, et à respecter les consignes sanitaires et réglementaires en vigueur. En cas d'incident, il autorise expressément le personnel de la Salle à prodiguer les premiers secours et, le cas échéant, à organiser son transfert vers un centre médical.

L'Adhérent s'engage à utiliser les Services avec diligence et à ne porter atteinte ni à sa propre sécurité, ni à celle d'autrui, ni aux équipements et infrastructures de la Salle. La Salle décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens personnels, ainsi qu'en cas de dommages causés à des tiers du fait d'un usage inadéquat ou négligent des installations par l'Adhérent.

DURÉE : La durée de ce contrat est de ce jour, précisément celle mentionnée dans le cadre prévu à cet effet. Pendant cette période, l'Adhérent est autorisé à utiliser les services.

Le contrat prend fin automatiquement à l'expiration de ce terme. L'utilisation des services le rend irrévocable et non résiliable avant son terme. Si l'adhérent a des dettes envers la salle à la fin du contrat, il doit les payer intégralement.

CONTREPARTIE ET MODALITÉS DE PAIEMENT: En contrepartie des Services, l'Adhérent s'engage à verser un paiement unique correspondant à la durée contractée (la «Contrepartie»), payable au moment de la souscription, directement dans le Local désigné au Contrat. Le montant dû est indiqué dans le présent document. L'accès aux Services est conditionné au paiement intégral et préalable de la Contrepartie. Le paiement s'effectue exclusivement par carte bancaire, les paiements en espèces étant interdits.

MINEURS : Aucune adhésion ne sera acceptée pour un mineur de moins de quatorze (14) ans. Pour les Adhérents âgés de 14 à 17 ans, la souscription du Contrat doit être effectuée par l'un des parents ou représentants légaux, lequel sera tenu solidairement responsable du respect des obligations contractuelles. Dans le cas d'un Adhérent mineur, le représentant légal qui procède à la souscription doit obligatoirement être le titulaire de la carte bancaire utilisée pour le paiement.

RÉSILIATION ET EXPULSION : En cas de non respect des obligations de l'Utilisateur en vertu du présent Contrat, du Règlement et/ou des Conditions Générales d'Utilisation qui en font partie, le Club pourra le sanctionner par un avertissement, ou procéder à la résiliation automatique du Contrat, en fonction de la gravité de l'infraction. En cas de récidive, la résiliation du Contrat sera automatique.

CESSION: La Salle se réserve le droit de transférer le Contrat à une entité du même groupe, après en avoir informé l'Adhérent.

RETARD DE PAIEMENT: Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité indexée sur le taux directeur de Bank Al-Maghrib. L'Adhérent autorise la Salle à prélever tout montant impayé à la prochaine échéance.

REMBOURSEMENT: Aucun remboursement ne sera accordé, sauf en cas de prélèvement effectué par erreur.

CONTACT : L'Adhérent reconnaît et accepte que toutes les communications officielles liées à son Contrat soient envoyées à l'adresse e-mail qu'il a fournie comme contact. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de maintenir à jour ses informations de contact auprès du Club. Le Club ne saurait être tenu responsable en cas de non-notification à l'Adhérent en raison de la fourniture par ce dernier de coordonnées incorrectes ou inexacts.

PRÉVENTE : Si le présent Contrat est souscrit pendant une période de prévente précédant l'ouverture du Local, celui-ci prendra effet à la date officielle d'ouverture. L'Adhérent sera informé par e-mail de cette date, ainsi que de

la date de prélèvement des montants contractuels. En cas de souhait d'annulation avant l'ouverture, l'Adhérent pourra en faire la demande dans un stand de prévente ou dans tout autre établissement SmartFit ouvert au Maroc.

PÉRIODE DE RÉTRACTATION : Conformément à la loi n° 31-08 relative à la protection du consommateur, l'Adhérent bénéficie d'un droit de rétractation de sept (7) jours à compter de la signature du Contrat. Passé ce délai, aucune demande de rétractation ne pourra être fondée sur ladite loi.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : SmartFit Maroc traite les données personnelles de l'Adhérent dans le strict respect de la loi n° 09-08. Les données collectées ont pour finalité la gestion de l'adhésion, l'identification, le contrôle d'accès aux installations, la sécurité des lieux, la facturation et le respect des obligations légales.

Les traitements font l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable auprès de la CNDP. En cas de transfert à l'étranger, celui-ci est soumis à autorisation préalable et opéré dans des conditions assurant la confidentialité et la sécurité des données. Les données ne sont accessibles qu'au personnel autorisé et aux prestataires liés contractuellement à SmartFit, dans la stricte limite de leurs missions. Aucune donnée n'est cédée à des tiers non autorisés.

L'Adhérent peut, à tout moment, exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression en contactant SmartFit Maroc à l'adresse suivante: legal.maroc@smartfit.com.

CLAUSE DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE : En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social de Smart Fit Maroc.

Le Club

L'Adhérent ou représentant légal

Titulaire de la Carte Bancaire